

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES,
MONTMAGNY**

Assemblée régulière du Conseil municipal, tenue le 01^{er} septembre 2026, à la salle du conseil située au sous-sol du 205, rue principale, à 19h00.

Les Conseillers Benoit Vachon, Ghislaine Lavallée, Yan Bolduc, Jessie Gonthier-Lajoie, Diane Bertrand et Étienne Fortin sont présents sous la présidence du Maire, Max Laurent Vidal.

Josée Poulin, Directrice générale et Secrétaire-trésorière et Mikaël Girouard-Pelletier, Officier municipal sont présents tout le long de la rencontre.

Monsieur Maire souhaite la bienvenue aux gens présents et procède à la lecture de l'ordre du jour.

- 176-09-2026 IL EST PROPOSÉ PAR : Yan Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé. On convient de laisser ouvert le point Varia.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 177-09-2026 CONSIDÉRANT QUE la copie du procès-verbal de l'assemblée régulière, tenue le 10 août 2026, a été remise à chacun des membres du Conseil avant la tenue de la présente session ;
IL EST PROPOSÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers qu'il soit adopté tel que rédigé.

**AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL – SOIRÉE
DES BÉNÉVOLES**

- 178-09-2026 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite souligner et reconnaître l'implication des bénévoles;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite également souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite revoir la formule de la soirée des bénévoles et des nouveaux arrivants afin d'offrir une soirée rassembleuse et conviviale;
CONSIDÉRANT QUE la soirée des bénévoles et des nouveaux arrivants se tiendra le 4 décembre 2026;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir, dans le cadre de cette soirée, la conférence de Marthe Laverdière intitulée « On peut-tu être heureux »;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette conférence est de 4 000 \$ plus les taxes applicables;
CONSIDÉRANT QUE les bénévoles et les nouveaux arrivants invités pourront participer gratuitement à la soirée;
CONSIDÉRANT QUE le coût du billet pour le conjoint d'un bénévole sera fixé à 25 \$ par personne;
CONSIDÉRANT QUE les invitations seront transmises en priorité aux bénévoles et aux nouveaux arrivants;
CONSIDÉRANT QUE les billets qui demeureront disponibles après les invitations seront mis en vente au public au coût de 25 \$ par personne;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite remettre à chaque bénévole et à chaque nouveau arrivant un certificat-cadeau d'une valeur de 25 \$;
CONSIDÉRANT QUE deux consommations seront offertes gratuitement à chaque bénévole et nouveau arrivant participant à la soirée;
IL EST PROPOSÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
QUE la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières autorise la tenue de la Soirée des bénévoles et des nouveaux arrivants le 4 décembre 2026, selon la formule présentée;
QUE la Municipalité autorise une dépense de 4 000 \$ plus les taxes pour la présentation de la conférence de Marthe Laverdière intitulée « On peut-tu être heureux »;
QUE la participation des bénévoles et des nouveaux arrivants invités soit gratuite;
QUE le coût du billet pour le conjoint d'un soit fixé à 25 \$;
QUE les billets demeurant disponibles après l'envoi des invitations aux bénévoles et aux nouveaux arrivants soient mis en vente au coût de 25 \$ par personne;
QUE chaque bénévole et chaque nouveau arrivant reçoive un certificat-cadeau d'une valeur de 25 \$ ainsi que deux consommations gratuites.
QUE Monsieur Yan Bolduc, conseiller soit autorisé à signer les documents nécessaires dans le cadre de cet événement.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL – RAPPORT ANNUEL RÉGIONAL

179-09-2026

ATTENDU QUE les municipalités sont responsables de certaines actions prévues au Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par leur MRC;
ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie indique que toute municipalité doit produire un rapport d'activités faisant état de ces actions et le transmettre à la MRC;
ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a conséquemment complété ledit rapport;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le Rapport d'activité régional 2024-2025 de la sécurité incendie en lien avec le Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par la MRC de Montmagny et applicable à la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières.

Que le Conseil municipal ait pris connaissance des données du Rapport d'activité régional 2024-2025 de la sécurité incendie et qu'il l'adopte tel quel.

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur du Service de la sécurité incendie.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL – CAMÉRA DE SURVEILLANCE

Il est précisé que le gestionnaire du Fab Lab a proposé de concevoir et de mettre en place un système de caméras de surveillance. Toutefois, il a été décidé d'attendre les soumissions déjà demandées pour l'installation de ce système. Un point sera présenté à ce sujet lors d'une assemblée ultérieure.

CORRESPONDANCE

180-09-2026

CONSIDÉRANT QUE La Fabrique souhaite offrir un service alimentaire lors du tournoi de fin de saison de Dek Hockey qui aura lieu le 13 octobre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accepte de prêter certains équipements municipaux afin de permettre la tenue de ce service;

IL EST PROPOSÉ PAR : Yan Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents QUE la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières autorise le prêt à La Fabrique des équipements nécessaires à la tenue du service alimentaire lors du tournoi de fin de saison de Dek Hockey, notamment le casse-croûte, la plaque de cuisson et tout autre équipement requis, selon les disponibilités de la Municipalité.

Les élus sont informés qu'une visite de la délégation albertaine est prévue au Fab Lab le 29 septembre. Madame Ghislaine Lavallée, conseillère, et Monsieur Max Laurent Vidal, maire, seront présents pour les accueillir.

181-09-2026

CONSIDÉRANT QUE le réseau cellulaire n'est pas accessible de façon adéquate sur l'ensemble du territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE des changements concernant l'implantation des infrastructures de téléphonie cellulaire pourraient avoir une incidence sur les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite être informée de tout changement pouvant avoir une incidence sur la couverture cellulaire et

les services offerts sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Benoit Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents QUE la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières demande à être informé de tout changement ou projet concernant les infrastructures de téléphonie cellulaire pouvant avoir une incidence sur son territoire.

ACCEPTATION DES COMPTES

182-09-2026

IL EST PROPOSÉ PAR : Benoit Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des comptes à payer d'août 2026 dont les membres du Conseil confirment avoir pris connaissance ;
Les membres du Conseil confirment ÉGALEMENT avoir reçu et pris connaissance de la liste de la rémunération mensuelle versée aux employés et élus municipaux, avant la tenue de la présente assemblée régulière, dans ce cas-ci pour la période de juillet 2026.

Les élus ont pu également prendre connaissance des États comparatifs de l'année 2026.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée Josée Poulin, Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés ci-haut.

Josée Poulin, Dir. générale et Sec.-trésorière

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

183-09-2026

CONSIDÉRANT QU'en août 2026, la brigade incendie a effectué une sortie, soit pour une vérification;
CONSIDÉRANT QUE le rapport fait mention également d'une pratique;
IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les pompiers qui se sont rendus aux sorties soient rémunérés.

RAPPORT DE L'OFFICIER MUNICIPAL ET DE SON ADJOINT

Des copies du rapport mensuel de l'Officier municipal et de l'officier municipal adjoint ont été remises à chacun des membres du Conseil. Rien de spécial à mentionner.

RAPPORT DES CONSEILLERS EN CHARGE DE DIFFÉRENTS DOSSIERS

Le conseiller Benoit Vachon précise qu'il a fait la tournée des sentiers du parc et qu'il a coupé des arbres déracinés par le vent. Le bois sera apporté sur le bord de la rivière pour les personnes qui font des feux dans les foyers.

La conseillère Diane Bertrand précise que le drainage des bornes-fontaines a été effectué au printemps, mais qu'il serait important de le refaire cet automne. Il est également mentionné que les contribuables constatent une amélioration depuis l'installation du purgeur automatique dans la rue Dubois.

INSCRIPTION FORMATION ABATTAGE MANUEL

184-09-2026 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite inscrire Yves Laverdière et Mikael Girouard-Pelletier à la formation en abattage manuel d'une durée de 16 heures exigée par la CNESST;
CONSIDÉRANT QUE la partie théorique de la formation aura lieu à Montmagny et la partie pratique à Sainte-Euphémie, les 15 et 17 septembre prochains;
CONSIDÉRANT QUE le coût de la formation est d'environ 398 \$ par participant;
IL EST PROPOSÉ PAR : Étienne Fortin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents
QUE la Municipalité autorise l'inscription de Yves Laverdière et de Mikael Girouard-Pelletier à cette formation, pour un coût approximatif de 796 \$ pour les deux participants.

DEMANDE TECQ

185-09-2026 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières a pris connaissance des modalités du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit déposer une programmation de travaux comprenant notamment les travaux réalisés et les coûts admissibles;
CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés et les coûts admissibles sont présentés dans la programmation de travaux TECQ 2024-2028;
IL EST PROPOSÉ PAR : Diane Bertrand et résolu à l'unanimité des conseillers présents QUE le conseil municipal entérine les travaux réalisés ainsi que les coûts admissibles inscrits à la programmation de travaux dans le cadre de la TECQ 2024-2028.
QUE la Municipalité autorise la transmission de la programmation de travaux au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

RECOMMANDATION VÉRIFICATEUR – RADIATION DES FACTURES

186-09-2026 CONSIDÉRANT QUE les vérificateurs ont recommandé la radiation de certains vieux comptes clients présentant encore un solde; CONSIDÉRANT QUE plusieurs de ces soldes résultent notamment de situations de double facturation; CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes concernés; IL EST PROPOSÉ PAR : Ghislaine Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents QUE le conseil municipal autorise la radiation des comptes clients identifiés sur la liste présentée, pour les montants qui y sont indiqués.

RÈGLEMENT DE ZONAGE – AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Ghislaine Lavallée, conseillère, qu'à une séance subséquente du conseil municipal sera présenté pour adoption le Règlement modifiant le Règlement de zonage, afin d'y intégrer de nouvelles dispositions concernant :

- l'implantation et l'utilisation d'habitations temporaires dans les zones industrielles;
- les conditions et normes applicables à ces habitations temporaires;
- l'implantation des roulottes sur le territoire de la Municipalité;
- les usages autorisés et prohibés des roulottes;
- les conditions d'occupation et d'utilisation des roulottes;
- ainsi que toute autre matière afférente à l'implantation, à l'utilisation et à l'encadrement des habitations temporaires et des roulottes.

Le projet de règlement vise notamment à préciser les conditions permettant l'utilisation d'habitations temporaires dans certaines zones industrielles et à établir un cadre réglementaire clair concernant l'implantation et l'usage des roulottes sur le territoire municipal.

187-09-2026 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières est régie notamment par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme; CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné relativement au présent règlement; CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement vise à intégrer des dispositions concernant l'implantation et l'utilisation d'habitations temporaires dans les zones industrielles ainsi que l'implantation et l'utilisation des roulottes sur le territoire de la Municipalité; CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du

projet de règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'intégrer des dispositions relatives aux habitations temporaires en zones industrielles.

JOURNAL LOCAL – PAGE COUVERTURE

188-09-2026 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit prévoir la réimpression des pages de couverture du journal local;
CONSIDÉRANT QUE les élus désirent apporter quelques modifications aux photos;
CONSIDÉRANT QUE Impressions Rive-Sud propose la réimpression de 10 000 copies ainsi que le remplacement de trois photos, au coût de 1 824 \$ plus taxes;;
IL EST PROPOSÉ PAR : Diane Bertrand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre d'Impressions Rive-Sud au coût de 1 824 \$ plus taxes pour la réimpression de 10 000 copies et le remplacement de trois photos.
IL EST ÉGALEMENT DEMANDÉ d'insérer une photo de l'aire de détente, une photo hivernale et une photo du Dek Hockey.

PARC NORMAND CHABOT

Il est précisé que quelques travaux doivent être effectués au parc Normand-Chabot, notamment la finition du terrain de tennis et l'ajout de gravier ou de pelouse en bordure du jump track. Il est également proposé d'installer une signalisation interdisant les trottinettes et les vélos sur le terrain de tennis. Enfin, il est proposé de vérifier si la Municipalité bénéficie d'un droit de passage sur la propriété de M. Normand Nadeau pour accéder au parc.

GALA PRESTIGE DESJARDINS - INSCRIPTION

Les élus ont pris connaissance d'une correspondance concernant le 20^e Gala Prestige Desjardins de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montmagny. La date limite pour inscrire une candidature est le 25 septembre prochain.

GALA PRESTIGE DESJARDINS – NOMINATION PRIX DE FIERTE

189-09-2026 ATTENDU QUE le Gala Prestige Desjardins vise à reconnaître l'excellence, l'innovation et l'implication des entreprises de la région;

ATTENDU QUE la Ligue de Dek Hockey des Frontières se distingue par son dynamisme, son engagement envers la communauté et son rayonnement dans la région;
ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières souhaite encourager et mettre en valeur les initiatives et les organisations locales;
EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
QUE la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières recommande officiellement la Ligue de Dek Hockey des Frontières comme candidate au Gala Prestige Desjardins 2026.

FAB LAB – COMPTE RENDU

Les élus ont pu prendre connaissance d'une rencontre tenue concernant le Fab Lab afin de faire le point sur les projets actuels et les prochains développements.

FAB LAB – DEMANDE POUR DEVENIR MENTOR

190-09-2026 CONSIDÉRANT QUE deux membres du Fab Lab ont présenté une demande afin de devenir mentors;
CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance de leurs demandes et sont favorables à celles-ci;
IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents
QUE la Municipalité accepte la demande des deux membres du Fab Lab afin qu'ils deviennent mentors.

COMMUNIQUÉ DANS LES JOURNAUX – UN BON COUP

Il est précisé qu'une promotion sera faite afin d'informer les citoyens de la gratuité de la location de vélos électriques.

VARIA – PIIRL

191-09-2026 ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;
ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme et s'engagent à les respecter;
ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE La Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, Tetra Tech, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR :Jessie Gonthier-Lajoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la Directrice générale, Josée Poulin et le Maire, Max Laurent Vidal sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

VARIA – RENCONTRE MINISTRE MATHIEU LÉVESQUE

Une rencontre avec les maires et le ministre Mathieu Lévesque aura lieu le 13 août prochain.

Il est demandé de discuter de l'état des routes, du projet d'acquisition d'une unité d'urgence ainsi que du service ambulancier dans notre municipalité.

VARIA – TERRAIN DE SOCCER

On discute du manque de pelouse au terrain de soccer. Également de la lumière au Parc École qui semble être cachée par des branches.

VARIA – VENTE DES HABITATIONS DE ST-JUST

Un conseiller informe les gens que les Habitions de St-Just est vendu.

VARIA – RANG ST-ISIDORE

Il est mentionné que des travaux d'asphaltage devront être faits dans le rang St-Isidore.

VARIA – ENTRETIEN DES FLEURS

La Conseillère Diane Bertrand informe les élus que Myriam Goupil a de l'intérêt à faire l'entretien des fleurs dans les espaces municipaux.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est précisé que les vélos ont accès au Parc Normand Chabot, tout particulièrement le pump track. Mais il est interdit de se promener en vélo ou trottinette sur le terrain de tennis.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

192-09-2026

IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20 :38 heures.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, CE 05^{ième} JOUR DE OCTOBRE 2026.

Max Laurent Vidal, Maire

Josée Poulin, Dir. générale & Sec.-trésorière